

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

#### MILDIU

Pression en hausse. Soyez très vigilants à l'approche de la nouvelle perturbation orageuse annoncée à partir de la fin de la semaine.

#### BLACK-ROT

Période de forte sensibilité en cours. Chaque pluie génère des contaminations.

#### OÏDIUM

Période de forte sensibilité et conditions favorables à l'activité du champignon.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

#### ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

## MÉTÉO

### Prévisions du 8 au 13 juin 2016

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13
Températures	15 28	16 29	15 30	16 24	15 24	15 22
Tendances						

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

# STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Merlot Malbec	19	18 - 19	18 (19)

Les premiers signes de floraison sont visibles mais encore timides. Les conditions estivales de ce début de semaine devraient permettre à la floraison de s'enclencher plus significativement.

*appel des stades (Eichhorn et Lorenz) :*

- 18 : 11-12 feuilles étalées
- 19 : tout début de floraison
- 20 : 1-10 % de floraison
- 21 : 10-25 % de floraison
- 22 : 25-50 % de floraison
- 23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
- 24 : 50-80 % de floraison
- 25 : fin de floraison



Stade 23: Floraison  
50 % chute capuchons

Photos IFV

## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

Quelques nouvelles taches de mildiou « fraîches » et encore peu sporulantes ont été observées sur le plateau et en vallée. Mais la situation reste saine dans une grande majorité de parcelles.

Des symptômes sont visibles sur seulement 2 des TNT du réseau (Anglars et Sauzet) mais les fréquences d'attaques n'excèdent pas 4 % des ceps.

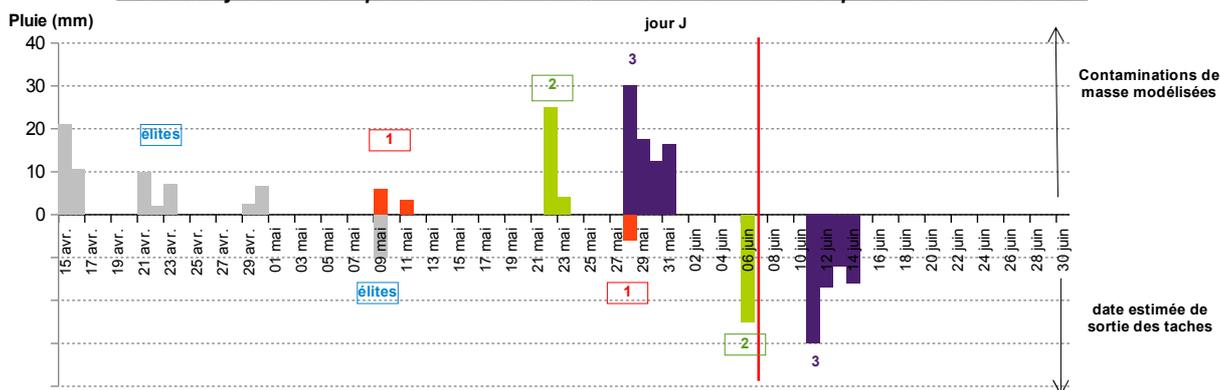
• **Données de la modélisation** (Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Montayral, Prayssac ; et de stations météo fixes : Anglars, Mercuès, Sauzet).

**Situation de J-7 à J :** La pression exercée par le mildiou continue sa hausse suite aux pluies de la semaine dernière et est maintenant à un niveau moyen à fort selon les secteurs.

Des contaminations de masse ont été modélisées sur les secteurs de Mercuès, Prayssac et Sauzet lors des pluies des 30-31 mai et 1<sup>er</sup> juin. Sur le secteur de Montayral, les contaminations de masse ont eu lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

**Simulation de J à J+8 :** La pression devrait stagner voire diminuer sur les secteurs de Mercuès et Sauzet. Elle devrait être faible à Anglars et Mercuès, et moyenne à forte sur les secteurs de Montayral, Sauzet et Prayssac. Sur la majorité des secteurs, des contaminations de masse sont possibles à chaque pluie 4 mm. Elles pourraient être fortes sur les secteurs de Sauzet et Prayssac, quel que soit le cumul de pluie. Les taches issues des contaminations des 30-31 mai devraient être visibles autour du 13 juin.

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone Cahors-Lot**



**Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

- x **Milvit** (station météo de Mercuès) : Le modèle confirme la nature contaminante des pluies des 30-31 mai et 1<sup>er</sup> juin.

**Évaluation du risque** : Les épisodes pluvieux réguliers favorisent une augmentation constante de la pression. Une nouvelle période de risque est à prévoir lors des prochains épisodes pluvieux annoncés à partir de la fin de la semaine. Il convient de suivre l'évolution des prévisions météo qui devront se préciser car de nouvelles contaminations de masse pourraient alors se produire.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation au vignoble

De nouveaux symptômes continuent d'apparaître, mais le phénomène semble plus lent que les semaines précédentes. A la faveur des repiquages, les fréquences d'attaques progressent plus sur les parcelles déjà plus fortement touchées.

Sur le réseau de surveillance, seuls 2 des TNT présentent des fréquences d'attaques significatives. Il s'agit des 2 TNT de Sauzet (Merlot 68 % de ceps atteints, Malbec 22 % de ceps atteints). Ailleurs, les fréquences d'attaques n'excèdent pas 10 % des ceps, même sur les TNT.

**Évaluation du risque** : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.



### *Biologie et description des symptômes*

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent. Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermeture.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble** : On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

De plus les conditions chaudes et humides de cette semaine sont favorables à l'activité du champignon et incitent à une grande vigilance.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

### • Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par

exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;

- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
  - la maîtrise de la vigueur,
  - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
  - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) n'est pas encore atteint. Mais à la faveur de conditions estivales, la floraison pourrait s'enclencher rapidement. Surveillez l'évolution de la phénologie.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

- **Situation au vignoble** : Des captures sporadiques sont enregistrées sur les secteurs de Soturac et Floressas. Mais il semble prématuré d'identifier ces captures comme un début de second vol. Les premiers glomérules sont visibles mais ils apparaissent en très faible quantité.
- **Données de la modélisation** : D'après le modèle, le développement des larves touche à son terme. Le stade de nymphose devrait s'enclencher cette semaine en secteurs précoces. On ne note donc pas de signe de début de deuxième vol pour l'instant mais cela pourrait être le cas la semaine prochaine (pour les secteurs précoces).

Données au 6 juin Zone Lot	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% nymphe
Mercuès	100 %	100%	100 %	100 %	93,7%	65,4%	27,8%	0,1 %
Sauzet	100 %	100%	90,9%	70,8%	16,4%	3,70%	-	-

**Évaluation du risque** : Procédez à vos contrôles de fin de G1 pour évaluer l'impact de la première génération et anticiper la gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion précoce de la deuxième génération.

Pensez à renouveler vos capsules. Le démarrage du deuxième vol d'Eudémis n'est pas encore d'actualité, mais plusieurs signes laissent penser à un démarrage imminent :

- les conditions estivales annoncées pour la semaine pourraient permettre un enchaînement plus rapide des générations,
- les premières captures d'Eulia sont enregistrées sur quelques pièges du réseau de surveillance sur les vignobles de Fronton et Gaillac.

**Seuil de nuisibilité** : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences  
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

## CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

### • Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure pouvant apparaître en cas de forte infestation.

### • Situation au vignoble

Des larves sont visibles en divers secteurs mais les populations restent très faibles.

**Évaluation du risque :** Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)  
1<sup>er</sup> stade larvaire (en bas)  
Photos IFV*

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

### • Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de

*Scaphoïdeus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.

**Évaluation du risque :** La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



#### Biologie et description des symptômes

*La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des ceps de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.*

*Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep contaminé. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.*

***Le prochain BSV Vigne Cahors-Lot paraîtra le mardi 14 juin 2016***

#### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinovallée Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.